

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2019
--

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 6 février à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance avec l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du mercredi 19 décembre 2018.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Au titre de la Direction Générale des Services, Monsieur Joël LESAGE présente le point relatif au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et rappelle la délibération de 2017. Il rappelle également que le Conseil municipal a délibéré favorablement au versement du CIA à la fin de l'année 2018. Ce versement n'a pu se réaliser du fait de la complexité du dossier et du non aboutissement de la réflexion menée suite au départ de la Directrice des Ressources Humaines pour mutation.

Il y a lieu de compléter la délibération de 2017 en y insérant la possibilité de réaliser deux versements en 2019, l'un pour l'exercice 2018 et l'autre pour 2019.

Ce dispositif exceptionnel ne vaudra pas pour l'année 2019.

Monsieur le Maire explique que cette délibération prend en compte la décision prise sur le versement du CIA en complément du RIFSEEP permettant à la Ville de respecter ainsi son engagement.

Les fonds ont été inscrits pour le versement 2018, sur le budget 2018.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.



Au titre de la Direction des Finances, Monsieur le Maire aborde le point relatif à la proposition d'avenant au contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la construction et l'exploitation du crématorium ainsi que les tarifs 2019.

Il s'agit d'une modification de la formule de révision des tarifs de la DSP du crématorium. Celle-ci nécessite de recourir à un avenant au contrat original.

Monsieur le Maire reprend l'historique depuis l'origine.

La formule de révision doit être en lien avec le compte d'exploitation du délégataire.

Celle-ci comporte une partie fixe (0.15) et une partie d'indices pondérés en lien avec ce compte d'exploitation (salaires, consommables, maintien en état de l'équipement).

La nouvelle formule d'indexation présentée permettra de définir les nouveaux tarifs pour 2019.

Ceux-ci sont présentés dans le tableau annexé.

Ils se substitueront aux tarifs votés en décembre avec la formule d'indexation originelle et ce dès le rendu exécutoire de la délibération présentée à ce conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition d'avenant au contrat de la Délégation de Service Public ainsi que les tarifs 2019 du crématorium.



Au titre de la Direction de l'Urbanisme, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec la demande d'autorisation de démolir des logements sociaux par l'OPHD.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain présentée, il est prévu deux phases de démolition :

1. Rue René Duguay Trouin
2. Rue Robert Surcouf

L'OPH Habitat Drouais doit obtenir un accord du Préfet et de la commune d'implantation des logements pour réaliser l'opération,
Une information à destination des locataires a été lancée.
Les opérations de relocation seront réalisées à compter d'avril 2019.

Le Conseil municipal est invité à débattre pour se prononcer sur la demande de l'OPH Habitat Drouais de démolir les logements des 2, 4, 6, 8, 10 rue Duguay Trouin.

Mme HENRI demande si la deuxième phase est prévue en 2019.

Monsieur le Maire précise que la délibération ne concerne que la rue Duguay Trouin, la rue Robert Surcouf sera concernée dans une deuxième phase.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.



Monsieur le Maire aborde ensuite la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux 2019.

Il explique que la Ville est éligible à cette aide.
Quatre grands champs sont définis :

1. Les réseaux d'eau potable
2. Educations et services à la petite et à la moyenne enfance
3. Equipements et service à la population
4. Développement économique et touristique

Chaque commune ne peut déposer que 2 dossiers.
Il est proposé de déposer les projets suivants :

- ◆ Mise en place d'un système d'arrosage automatique – stade des Grands Prés pour un coût estimé à 56 038.50 € HT pour lesquels une subvention à hauteur de 20% sera demandée, soit 11 207.70 €,
- ◆ Dépose et remplacement du préfabriqué au Mille Club, pour un coût estimé à 115 500 € HT incluant les études et la maîtrise d'œuvre. Une subvention à hauteur de 20 % sera sollicitée, soit 23 100 €.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces deux demandes de subventions.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces deux propositions et autorise Monsieur le Maire à les solliciter auprès de l'Etat.



Au titre du service scolaire, Madame Marie-France MARY présente le point relatif à la convention de mise à disposition d'un agent pour l'accompagnement au transport scolaire.

Mme MARY indique qu'il s'agit d'une convention concernant l'accompagnement des enfants qui viennent de quatre communes extérieures à l'école Louis Pergaud.

Suite à l'homogénéisation des transports, l'Agglomération du Pays de Dreux ayant repris la compétence, la Ville met à disposition un agent pour assurer ce service.
L'Agglomération rembourse à la Ville les sommes liées aux rémunérations et aux charges sociales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'Agglomération du Pays de Dreux.



Au titre du service Petite Enfance. Mme Najia BOUADLA-ABDI aborde le point relatif à la convention de confection et fournitures de repas entre la Caisse des Ecoles et la Ville de Vernouillet pour les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE).

Mme BOUADLA-ABDI explique que du fait du transfert du service Petite Enfance vers la Ville, il y a lieu de régulariser la situation et d'établir une convention entre la Ville et la Caisse des Ecoles pour la fourniture et la confection des repas pour les EAJE pour remplacer celle qui existait entre le CCAS et la Caisse des écoles.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci pour une application au 1^{er} janvier 2019.



Au titre de la Direction des Ressources Humaines, Joël LESAGE aborde la création de postes suite au transfert du service de la Petite Enfance, rattachée au CCAS, à la Direction Politique de la Ville- Citoyenneté-Education-Prévention-Sécurité.

Suite à l'avis favorable du transfert de ce service et des avancements de grades, et afin de pouvoir nommer les agents à compter du 1^{er} mars 2019, il y a lieu de créer, au tableau des effectifs, les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet – CAT A
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ème} classe à temps complet – CAT B
- 1 poste de technicien principal de 1^{ème} classe à temps complet – CAT B
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet – CAT C
- 2 postes d'ATSEM principal de 1^{ème} classe à temps complet – CAT C
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ème} classe à temps complet – CAT C

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création de ces postes, au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} mars 2019.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Arrêté portant décision de procéder à un virement de crédits sur le budget principal de la Ville d'un montant de 2 260 € du chapitre dépenses imprévues (022) au chapitre Titres annulés sur exercice antérieur (67),
- ✓ Un contrat de prêt de 307 000 € est signé avec la Banque Postale, pour le financement des investissements à Vernouillet pour l'exercice 2018,
- ✓ Convention passée avec l'Association A.D.E.QUAT de VERNOUILLET (28) pour la prise en charge du traitement du linge du service Petite Enfance, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour un coût de 1.25 € TTC par prestation,
- ✓ Considérant la nécessité de mettre à jour le contrat d'assurance « Véhicules à moteurs », l'avenant n°1 au marché 2018-02 est passé avec la société SMACL de NIORT (79), définissant la mise à jour de la flotte automobile communale,
- ✓ Considérant la nécessité de mettre à jour le contrat d'assurance « Dommages aux biens », l'avenant n°1 au marché 2018-02 est passé avec la société SMACL de NIORT (79), définissant la nouvelle superficie des bâtiments communaux,
- ✓ Avenant au contrat passé avec l'entreprise NORMANDIE DERATISATION de BERNAY (27) pour la prévention et la destruction des rongeurs et insectes dans les différents locaux et abords de la Maison de la Petite Enfance « Les Loupiots », pour une durée de 5 ans, reconductible tacitement par période de 1 an,

✓ A l'occasion du Festival Ecofilm, dans le cadre de la saison culturelle de la commune, plusieurs contrats sont passés avec les prestataires suivants :

- Jérôme ROUSSELET d'ORLEANS (45) pour une animation-débat et les projections du film « La Chenille processionnaire du pin », le 18 janvier au collège Nicolas Robert de Vernouillet, le 21 janvier au lycée Maurice Viollette de Dreux et le 28 janvier au collège Marcel Pagnol de Vernouillet, pour un montant forfaitaire de 252.40 € TTC,
- François LOUSTALOT de DOIX (85) pour une animation-débat et des projections du film « Bien au contraire », le 22 janvier 2019, au lycée Maurice Viollette de Dreux, pour un montant forfaitaire de 300 € TTC,
- Sandra Léon de MONTERBLANC (56) pour une animation-débat et des projections du film « Laisse la Plage », le 28 janvier 2019, aux collèges Nicolas Robert et Marcel Pagnol de Vernouillet, pour un montant forfaitaire de 500 € TTC,

✓ Afin de soutenir l'action du Centre social sur le quartier de la Tabellionne, deux contrats sont passés avec les associations suivantes :

- L'Association Rolling Mômes de LE PLESSIS ROBINSON (92) pour le spectacle « PREM'S version Bal Rock », le 6 mars 2019, à la Maison de quartier de la Tabellionne, pour un montant de prestation de 1 120 € TTC,
- L'Association Nan ! de PONTOISE (95), pour la soirée « chansons à l'orgue de Barbarie », le 3 mai 2019, à la Maison de quartier de la Tabellionne, pour un montant de prestation de 750 € TTC.

La séance est close à 21 h15.